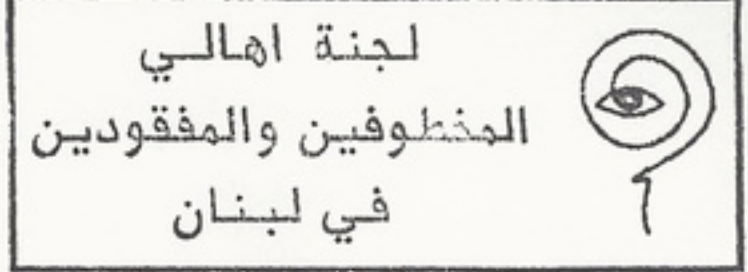


20021109-0005-12



Son Excellence M. Ahmed Ouyahia
Ministre de la Justice de la République Algérienne

Beyrouth, le 7/11/2002

Nous avons appris avec consternation de la répression dont ont été victimes les familles des disparus, le 5 novembre 2002, lors de leur action pacifique pour réclamer vérité et justice sur le sort de leurs proches disparus.

Nous nous déclarons solidaires de la lutte des familles de disparus en Algérie pour la vérité et la justice et réclamons:

1. Mettre un terme à toute forme de répression et de violence à l'encontre des membres des familles de disparus et de leurs représentants réunis aujourd'hui à Alger et, de façon plus générale, mettre fin à toute forme de harcèlement à leur encontre ;
2. Se conformer aux dispositions de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 9 décembre 1998, notamment à son article 1 selon lequel " chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de promouvoir la protection et la réalisation des droits de l'Homme et des libertés fondamentales aux niveaux national et international " et son article 12.1 selon lequel " chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de participer à des activités pacifiques pour lutter contre les violations des droits de l'Homme et les libertés fondamentales " ;
3. Se conformer aux dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et des principaux instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'Homme liant l'Algérie.

Comité des Parents des Personnes Enlevées
et Disparues au Liban